

## La campagne régionale 2018 d'information sur les risques industriels majeurs - Présentation

**A partir de l'automne 2018, les préfets, les maires et les industriels informent le public sur les risques industriels majeurs en Auvergne-Rhône-Alpes. Avec l'ambition de s'inscrire dans la durée, sur 5 ans, au travers d'actions régulières et la tenue d'une journée annuelle du réseau "Les bons réflexes".**

### Les objectifs

Le premier objectif de la campagne d'information est de sensibiliser la population aux risques industriels majeurs et aux bons réflexes à adopter en cas d'alerte :

- se mettre à l'abri dans le bâtiment le plus proche ;
- écouter la radio (France Bleu, France Inter, France Info) ;
- ne pas aller chercher ses enfants à l'école ;
- éviter de téléphoner, pour ne pas saturer les lignes pour les secours.

L'organisation de l'information sous forme de campagne mutualisée permet de fournir à tous une information complète et homogène sur le territoire de la région.

### L'information diffusée

Cette campagne se déroule dans le cadre de l'obligation d'information du public prévue par la réglementation pour les exploitants des établissements soumis à un plan particulier d'intervention (PPI). L'information porte sur la nature des activités industrielles et les risques majeurs qu'elles peuvent générer ; les mesures de prévention et de protection prises par les industriels et les services de secours ; les moyens d'alerte et les consignes à suivre. Elle vise la population des communes concernées en partie ou en totalité par des risques industriels majeurs.

### Qui est concerné ?

La campagne concerne 122 établissements dans la région : 99 installations classées Seveso, 5 stockages souterrains de gaz, 8 sites nucléaires (dont 4 centrales nucléaires), 4 infrastructures de transports de matières dangereuses, 6 laboratoires manipulant des micro-organismes hautement pathogènes répartis sur 11 départements. Elle implique 410 communes regroupées en 22 bassins d'information, soit 2,95 millions de personnes. Il a été décidé d'informer tous les habitants de la commune dès que celle-ci était concernée (même partiellement) par le périmètre de risques d'un établissement industriel.

### Quelle organisation ?

Cette campagne est **d'envergure unique en France** et son organisation est rendue possible grâce au travail collégial et très impliqué des acteurs de la région (industriels, collectivités, Education nationale, associations, représentants de salariés et services de l'Etat). Elle est coordonnée par le le SPPPY (secrétariat permanent pour la prévention des pollutions et des risques dans la région grenobloise) et le SPIRAL (secrétariat permanent pour la prévention des pollutions industrielles et des risques dans l'agglomération lyonnaise), avec l'appui de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes (direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement) en liaison avec APORA (association régionale des entreprises pour l'environnement industriel). Plus d'un an de travail a été nécessaire pour mener à bien cette campagne.

### Une mutualisation des moyens

Le budget global de la campagne est de l'ordre de 1,3 millions d'euros, financé principalement par les industriels, mais aussi par l'Etat et les collectivités (notamment le Grand Lyon et Grenoble Alpes Métropole). Ce partenariat permet de mettre en place des actions pédagogiques pour les scolaires, et de réaliser des actions dans le but de démultiplier l'impact de la campagne (clip de lancement, dessin animé Arlette, site Internet dédié...).

### Les actions

Voir la feuille spécifique dans le dossier.

**Pour plus d'informations : [www.lesbonsreflexes.com](http://www.lesbonsreflexes.com)**

